

DEL2025_019**MAIRIE DE PEYMEINADE****EXTRAIT**
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2025
19H00

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Réfection du boulevard Jean Giraud et création d'un chaucidou - Demande de subvention DETR et amendes de police 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni le mercredi 9 avril à 19 heures 00 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Evelyne HIRELLE - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - M. Pierre-François DERACHE - Mme Mireille JEUDY - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Huguette LACROIX - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON.

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Christian PERTICI à Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Michel BATTESTI à M. Pierre FAURET - Mme Fabienne WALLON à M. Michel DISSAUX - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - Mme Sophie PERCHERON à M. Eric VIDAL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THEME : SUBVENTION**RAPPORTEUR : Marc BAZALGETTE****SYNTHÈSE**

Dans sa volonté d'améliorer le cadre de vie et de sécuriser les déplacements tout en favorisant les mobilités, la Commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de voirie sur le boulevard Jean Giraud.

Ils consisteront en une rénovation de la chaussée dégradée et la création d'un chaucidou visant à ralentir la circulation et à encourager les déplacements à pied ou à vélo.

L'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le Conseil Départemental au titre des amendes de police octroient des subventions pour ce type d'opération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subventions, d'une part auprès de l'Etat au titre de la DETR et, d'autre part, auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la réfection du boulevard Jean Giraud et la création d'un chaucidou.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2122 26° autorisant Monsieur le Maire à demander l'attribution de subventions à tout organisme financeur ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L2334-32 et R2334-32 relatifs à la DETR ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L2334-24 et R2334-10 à R2334-12 relatifs au produit des amendes de police ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L2213-1 et L2213-1-1 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R110-2, R411-5, R.411-8, R411-25, R.415-6 ;

Vu le Code pénal et notamment l'article R610-5 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment l'article 47 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la DETR ;

Vu l'arrêté n°AR2023-34 en date du 26 septembre 2023 visant à limiter la vitesse à 30 km/h sur la commune ;

Vu la décision n°DEC2025-14 du 25 février 2025 portant demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour la réalisation d'un chaucidou et la réfection des enrobés sur le boulevard Jean Giraud.

Monsieur Marc BAZALGETTE expose au Conseil Municipal :

Considérant que la Commune souhaite améliorer le cadre de vie et sécuriser les déplacements tout en favorisant les mobilités ;

Considérant que, dans ce cadre, des travaux d'aménagement de voirie visant à ralentir la circulation par la création d'un chaucidou vont être réalisés sur le boulevard Jean Giraud ;

Considérant par ailleurs l'état dégradé de la chaussée et la nécessité de la rénover ;

Considérant que l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental au titre des amendes de police octroient des subventions pour ce type d'opération ;

Considérant que, conformément à l'article L2122 26° du CGCT, la décision n°DEC2025-14 du 25 février 2025 a permis de déposer le dossier de demande de subvention sur la plateforme dédiée dans les délais impartis, soit avant le 1^{er} mars 2025, et que le dossier doit désormais être complétée par une délibération ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est de 353 279,75 € HT ;

Considérant que le plan de financement prévoit le bénéfice d'une aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental se répartissant de la façon suivante :

Dépenses :

Montant HT du projet	: 353 279.75 €
Montant TVA 20%	: 70 655.95 €
Montant TTC du projet	: 423 935.70 €

Recettes :

Etat – DETR (50%)	: 176 639.87 €
Département - Amendes de police (30%)	: 105 983.93 €
Part communale (20%)	: 70 655.95 €
Montant HT	: 353 279.75 €
Montant TTC	: 423 935.70 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subventions, d'une part auprès de l'Etat au titre de la DETR et, d'autre part, auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la réfection du boulevard Jean Giraud et la création d'un chaudiou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention pour la réfection du boulevard Jean Giraud et la création d'un chaudiou, d'une part auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour un montant de 176 639,87 €, et, d'autre part, auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 105 983,93 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 9 avril 2025

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE